

## RÉSOLUTION OENO 2/2007

### TRAITEMENT AUX COPOLYMERES ADSORBANTS PVI/PVP (CHAPITRE VINS)

L'ASSEMBLEE GENERALE,

VU l'Article 2, paragraphe 2 ii de l'accord du 3 avril 2001 portant création de l'Organisation internationale de la vigne et du vin,

Ayant pris connaissance des travaux du groupe d'experts "Code International des Pratiques Œnologiques",

DECIDE :

SUR PROPOSITION de la Commission II "Œnologie", d'introduire dans ledit "Code international", la pratique œnologique suivante:

PARTIE II

Chapitre 3 (Vins)

### Traitement aux copolymères adsorbants PVI/PVP

#### Définition:

Addition de polymères polyvinylimidazole - polyvinylpyrrolidone (PVI/PVP), afin de réduire les teneurs en cuivre, en fer et en métaux lourds.

#### Objectifs :

- a. Prévenir les défauts causés par des teneurs en métaux trop élevées (par exemple la casse ferrique).
- b. Réduire les concentrations indésirablement élevées en métaux dues à:
  - Une contamination du moût en cations métalliques
  - Une contamination en cations métalliques au cours du traitement du moût et ou du vin, à partir de l'appareillage de vinification.
  - Un enrichissement en cuivre à la suite du traitement des vins au sulfate de cuivre

## Prescriptions

- a. La dose à utiliser doit être inférieure à 500 mg/l.
- b. Quand le moût et le vin sont traités par les polymères PVI/PVP, la dose cumulée utilisée doit être inférieure à 500 mg/l
- c. Les copolymères doivent être éliminés au plus tard 2 jours après l'ajout en tenant compte du principe de précaution et séparés du vin par filtration avant l'embouteillage.
- d. Les copolymères adsorbants utilisés doivent être conformes aux prescriptions du Codex œnologique international en particulier les limites en monomères.
- e. La mise en oeuvre du procédé sera placée sous la responsabilité d'un œnologue ou technicien spécialiste tant que la monographie ne sera pas adoptée

### Recommandation de l'OIV :

Admis.\*

Note : cette pratique ne rentrera en vigueur qu'après adoption de la monographie du polymère PVI/PVP intégrant notamment des critères de pureté et de stabilité ainsi que la méthode de détermination analytique des monomères.